Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 91 (1940)

Heft: 3

Artikel: Du martelage

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-785476

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

91^{mo} ANNÉE

MARS 1940

Nº 3

Du martelage.

Nous avons vu que l'observation et la déduction précèdent toute décision d'abatage ou de statu quo. Cette succession est nécessaire si le marteleur ne veut pas tomber dans l'arbitraire, source de fautes. Il est toujours plus difficile de réparer une faute que de ne pas la commettre sciemment!

La forêt est assez indépendante du temps; elle fait tout avec un calme, une lenteur auxquels notre hâte humaine a parfois peine à se plier. Des deux, c'est l'homme qui doit céder. Dans le martelage aussi, toute hâte est funeste. Il faut mettre le temps voulu, pour chacun des deux actes préliminaires. Le marteleur qui observe insuffisamment est fautif. Celui qui, sous prétexte de rationnaliser ses déductions, se laisse guider par quelques « slogans », l'est tout autant. « Chasse au sous-bois »; « chasse à l'intermédiaire »; « chasse au sapin »; « chasse au chancreux », etc. Aucune idée préconçue n'est permise. Les principes généraux admis pour la forêt guideront, dans les grandes lignes, l'orientation du martelage, qui dépendra avant tout des conditions locales de la division. Et, comme elles sont souvent extrêmement variables, il en résulte que le martelage déroute parfois le laïque qui le suit. Sans compter que ce dernier aimerait souvent voir tomber de plus beaux bois.

Cela provient des points de vue différents auxquels sont placés le propriétaire et le forestier.

Pour le premier, l'important est l'arbre marqué, dont il suppute de suite la valeur... ou la non-valeur. Il le compare avec ceux auxquels le tout puissant forestier laisse encore vie. Et c'est avec une joie maligne qu'il peut dire parfois, devant un bel arbre dépérissant ou abattu par le vent : « Hé, Monsieur l'inspecteur, le grand inspecteur a passé avant vous ! » Et il ajoute in petto : « Tant mieux, on ne l'aurait pas eu sans cela. »

Pour le forestier, la décision n'est que le troisième acte, de beaucoup moins important que les deux premiers, parce que ce dernier ne peut être autre chose qu'une suite logique des premiers

Compris ainsi, le martelage est pour le forestier le plus beau de son travail. Tout le contraire de ce qu'il est souvent pour les accompagnants. Et c'est alors au forestier de chercher à éveiller l'intérêt.

Le martelage est d'autant plus intéressant que le forestier traite les mêmes forêts depuis plus longtemps. Tout au long de ses allées et venues, il revoit les souches des anciennes coupes. De quelque coin perdu de sa mémoire, lui revient l'enseignement des causes qui avaient fait abattre ces bois. Il juge des résultats. Il en tire enseignement pour continuer ou modifier sa tactique. S'il a su développer en lui, et à son égard, l'esprit critique, il saura voir les conséquences néfastes de ses erreurs ou de ses brutalités.

Mais il est souvent émerveillé de voir combien la nature se dévoile facilement à celui qui la traite avec respect et amour.

J. P. C.

Voyage d'études forestières, du 3 au 8 juillet 1939.

(Suite et fin.)

Samedi 8 juillet.

La Vallée d'Avers est connue, dans toute la Suisse, comme renfermant les plus hautes habitations permanentes d'Europe (Cresta 1963 m, Juf 2133 m!). Elle est, hélas, aussi le prototype de ces vallées alpestres qui se dépeuplent d'une façon angoissante. Cette région, qui comptait encore 498 habitants vers 1650, n'en avait plus que 180 en 1935.

Les mines et les hauts-fourneaux, exploités jusqu'au milieu du siècle dernier, donnaient lieu à une surexploitation, voire même à une dévastation des forêts de la contrée. La végétation forestière, qui montait jusqu'au Stallerberg (2584 m), trouve actuellement sa limite supérieure vers 2100 m, au Capettawald. A la suite de la disparition de l'action protectrice de ces forêts, le climat devint plus rude et les conditions d'existence de plus en plus dures.

Le parcours du bétail et les intempéries aidant, les forêts qui avaient échappé à ces dévastations étaient dépourvues de tout rajeunissement, de sorte qu'elles ne constituaient plus qu'un ensemble de vieux arbres clairsemés et dépérissants.

Les moyens pour améliorer cet état déplorable sont la suppression du parcours et les coupes culturales. La suppression du parcours a pu